

Communication de l'association communale de la cantine scolaire

Vous trouverez ci-dessous, les tarifs applicables à compter 01 Septembre 2016, **une cotisation obligatoire d'un euro pour l'adhésion à l'association vous sera majorée sur votre premier règlement.**

A- Modes de paiements en vigueur : deux possibilités vous sont offertes.

1/ Les forfaits annuels:

Ils impliquent une présence régulière de l'enfant. Trois forfaits vous sont proposés en fonction de nombre de repas pris par semaine. Les jours de fréquentation dans la semaine doivent être précisés sur la fiche d'inscription ci-jointe.

Formules	Montant du forfait annuel	Fréquentation moyenne par année	Prix moyen du repas
S4 (4 jours/semaine)	515.00 euros	142 jours 36 semaines	3,63
S3 (3 jours/semaine)	432.50 euros	110 jours 36 semaines	3,93
S2 (2 jours/semaine)	329.50 euros	74 jours 36 semaines	4.45

Une déduction de 20% sur le forfait du troisième enfant fréquentant la cantine est maintenue.

Les forfaits annuels sont payables en dix mensualités (51.50 €, 43.25 € ou 32.95 €) à régler de préférence **par cheque avant le dix de chaque mois**, de Septembre à Juin inclus.

Le forfait choisi en début d'année scolaire (fiche d'inscription), ne pourra être changé qu'après entente préalable avec le bureau de l'ACCS ou le gestionnaire de la cantine.

Une absence courte et ponctuelle n'entraîne pas de remboursement sur le forfait souscrit.

Pour les absences de longue durée (maladie de plus d'une semaine, séjours pédagogiques), une régularisation basée sur le prix moyen du repas est possible. Elle nécessite de prévenir la cantine dès que la situation est connue. La rétrocession se fera sur présentation d'un justificatif (photocopie certificat médical).

Les parents qui souhaiteront récupérer leur enfant (maternelle ou primaire) le midi alors qui est inscrit sur son forfait devront déposer un mot de sortie dans la boîte aux lettres de l'A.C.C.S. avant 9h30 le matin.

2/ Les repas occasionnels:

Les familles ne souhaitant pas s'engager sur un forfait peuvent bénéficier des services de la cantine dans le cadre de repas occasionnels sous réserve d'être membre de l'association. Le repas est facturé 4.60 euros.

La facturation est faite en fin de mois, au vu du listing de présence établie auprès de chaque classe.

Le principe du repas occasionnel admet que l'enfant puisse s'inscrire le matin pour le midi, cependant une connaissance préalable des effectifs à nourrir (semaine précédente), nous permettrait de travailler sans trop de pertes, et d'améliorer ainsi la qualité de la prestation.

3/ Modalités de paiements

Sauf cas exceptionnel, tous les paiements doivent être effectués en chèques libellés à l'ordre de : ACCS BASSUSSARRY, déposés dans la boîte aux lettres située au niveau du parking, sous le tableau d'affichage (boîte ACCS).

B- Fiche d'inscription.

Le règlement de la cantine est disponible sur simple demande pour les nouveaux arrivants ou les parents qui le souhaitent.

La fiche d'inscription doit être renseignée individuellement (une par enfant) et pour tout enfant qui fréquentera la cantine soit par forfait, soit de manière occasionnelle. Elle doit être remise auprès de l'enseignant.

Les jours de fréquentation au forfait, doivent être arrêtés à l'inscription et respectés durant l'année scolaire.

Les fiches d'inscriptions accompagnées de la première mensualité majorée de l'adhésion (pour les forfaits) doivent faire retour à la cantine pour le vendredi 16 septembre 2016.

Nous restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Le Président de l'ACCS de Bassussarry, 17/06/2016

INSCRIPTION CANTINE

Année scolaire 2016 /2017

ENFANT

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de Naissance : _____

CLASSE : _____

FREQUENTATION RETENUE

1....Je souscris au forfait (entourer la formule retenue):

4 fois / semaine	3 fois / semaine	2 fois / semaine
------------------	------------------	------------------

Pour les jours de fréquentation suivants (entourer les jours retenus):

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
-------	-------	-------	----------

2....Je choisis la formule des repas occasionnels : oui non

3....Si votre enfant est concerné par un problème d'allergie ou d'intolérance alimentaire il vous sera demandé de fournir un panier repas.

Signatures des parents :

PARENTS

NOM et Prénoms : _____

ADRESSE de Facturation : _____

Téléphones	Domicile	Travail	Portable
PERE			
MERE			
Adresse Mail :			
Autres ()			

Zone réservée à la cantine :

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Février	Mars	Avril	Mai	Juin

